

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : TEXIER Emmanuelle, BEYNEIX Marina, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, MULA José, CASSOUX Brice, SWITEK Samuel, PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre.

Etaient absents : Bruno BAJADA (procuration à Samuel SWITEK)

Désignation du secrétaire de séance : Marina BEYNEIX

### **- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2015**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Si aucune remarque n'est faite, Monsieur le Maire le soumet au vote. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **- Approbation de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) (D)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'élaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune d'Egliseneuve Près Billom souhaite s'engager à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et IOP communaux en élaborant un **ADAP sur une période de 6 ans (2016-2021)** en fixant des priorités d'intervention, un phasage annuel des travaux et leurs financements.

Une étude a été réalisée par Madame Dominique GIRON du Parc Livradois Forez.

La priorité de l'action porterait sur le déplacement du service : transfert de la Mairie, agence postale, salle du conseil, salle des mariages. Ceci permettrait une optimisation du bâtiment existant tout ou partie accessible aux 4 handicaps. L'ancienne mairie serait quant à elle réservée à un usage associatif ponctuel au rez-de-chaussée.

La seconde action prioritaire concernerait le groupe scolaire, l'accessibilité à toutes les classes et au service cantine.

L'essentiel des travaux pour les six prochaines années concernerait la création de places de stationnement PMR au plus près des entrées principales des bâtiments ouverts au public.

La commune ayant une topographie particulière il est impératif de reprendre la sécurisation de tous les escaliers extérieurs.

Enfin, la signalétique et l'information au public seraient reprises complètement pour assurer un guidage précis des personnes concernées par un ou plusieurs handicaps.

Pour les six années à venir le montant total des travaux s'élèverait à 43 100 €, ce qui représente un investissement important pour notre commune.

### **Délibération n°2015-37**

**Afin de donner une décision avant le 27 septembre 2015, le conseil a voté à l'unanimité le dépôt de l'Agenda d'accessibilité Programmée avec les objectifs la décision d'échelonner cette action sur 6 ans et de considérer l'étude faite par Mme GIRON.**

#### **- Révision PLU d'Egliseneuve : informations**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune n'a pas eu de nouvelles du bureau d'Etudes Franz DERLICH concernant la révision du PLU. Il y a pourtant urgence dans la mesure où le PADD doit être élaboré avant la fin de l'année.

Une prochaine réunion devra être rapidement calée pour faire le point sur la rédaction du PADD, la thématique agricole, les premières pistes d'étude du Règlement, la présentation de l'outil Règlement du PLU et enfin sur les types de zones...

#### **- Etude aménagement de Champlong : informations**

L'équipe de Boris Bouchet a transmis une proposition de plan d'aménagement et de règlement de lotissement qu'il convient de valider avant de passer à la phase PRO qui précède la consultation des entreprises.

Le conseil a soulevé des modifications à apporter au règlement avant de valider le premier phasage. Il a été convenu que suite à ces modifications, une réunion publique serait organisée en novembre afin de prendre en considération d'éventuelles remarques des habitants de la commune.

#### **- Traverse bourg et travaux voirie : informations**

Les travaux avancent et la fin est prévue pour la fin du mois de novembre.

#### **- Terrains les Gandons/les Vigiers : informations et délibération**

Suite aux travaux d'assainissement, la servitude publique traversant les parcelles ZB 188, 105 et 67 dans le bourg d'Egliseneuve a été déplacée (surface estimée a été à 25m<sup>2</sup>). La question de mettre en vente ces parcelles a été posée.

### **Délibération n°2015-38 :**

**Afin de favoriser une nouvelle dynamique démographique dans le bourg, le conseil a voté à 9 voix contre une abstention pour la vente des parcelles ZB 188, 105 et 67 au prix de 50 euros le mètre carré non viabilisé et de 65 euros le mètre carré viabilisé, en tenant compte de l'existence d'une servitude d'assainissement passant sur ces parcelles. La surface à vendre s'élèverait à 450m<sup>2</sup>.**

De plus, la propriétaire de la parcelle A 1720 souhaiterait la vendre. La commune est propriétaire de la parcelle voisine A 1762. Il s'avèrerait opportun de la vendre également si le délai de préemption le permet.

En effet, la commune peut disposer librement d'un bien si la préemption date de plus de cinq ans. Si la collectivité décide de vendre ou d'utiliser une propriété acquise dans le cadre du droit de préemption urbain **depuis moins de 5 ans** pour un but autre que l'un de ceux permettant l'usage du droit de préemption, elle doit proposer aux anciens propriétaires (ou à leurs héritiers) de racheter la propriété. Si les anciens propriétaires refusent le rachat, la collectivité doit proposer à l'acheteur évincé (s'il était mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner) l'acquisition du bien. En cas de désaccord sur le prix de ce rachat, le juge de l'expropriation fixe ce prix.

Ce n'est qu'après le refus de l'ancien du propriétaire et de l'acheteur que la collectivité peut utiliser ou céder librement la propriété préemptée depuis moins de cinq ans.

- **Vente voiture Renault Express (D)**

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de vendre la Renault Express appartenant à la commune dans la mesure où celle-ci est très peu utilisée ; il avait été convenu de faire passer le contrôle technique et de diffuser l'information sur le Paï Jase.

Entre temps, Monsieur Steeve GODARD, habitant à Beauregard-L'Evêque se propose d'acheter le véhicule 500 euros en se chargeant du contrôle technique.

**Délibération n°2015-39**

**Les membres présents du conseil ont voté à l'unanimité pour la vente du véhicule à cette personne.**

- **Recrutement d'agents contractuels de remplacement (D)**

Afin de pouvoir assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, il est proposé de prendre une délibération de principe qui permet au Maire de recruter des agents non titulaires pour pourvoir aux remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents.

**Délibération n°2015-40**

**Les membres présents du conseil ont voté à l'unanimité cette décision.**

- **Adhésion de nouvelles collectivités à l'EPF-SMAF (D)**

Monsieur le Maire expose :

les communes de :

- COUTANSOUZE (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- MONTMARSAULT (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,

- MASSIAC (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

les communautés de communes du :

- PAYS DE SALERS (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chausseac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,
- PAYS DE MAURIAC (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrcac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

les syndicats :

- Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrcac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,
- Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

#### **Délibération n°2015-41**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner son accord aux adhésions précitées.**

- **Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

#### **S.I.B.E.M :**

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les T.A.P se mettent en place et tous les élèves sont quasiment inscrits aux activités proposées. Les premiers retours du personnel du S.I.B.E.M et des enfants sont positifs. Le comité se réunira prochainement pour faire le point et aborder la problématique du bus scolaire souvent en panne.

### **Communauté de communes :**

Une réunion va avoir lieu pour parler de la fusion avec la Communauté de communes Mures-Allier, prévue dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Les procédures concernant les travaux de la piscine de Billom suivent leur cours. A priori, il n'y aura pas de fréquentation de la piscine pour l'année scolaire 2015/2016.

### **S.B.A**

La facturation à blanc prévue pour cette année a été repoussée à 2016 et la mise en route se fera en 2017.

### **Commission culture :**

Pour la bibliothèque, le nouveau logiciel suite à l'adhésion au réseau est en train d'être installé. Une formation pour toutes les bibliothécaires a eu lieu au sein de la bibliothèque. La salle informatique a été mise en place pendant l'été et des changements d'aménagement ont été faits.

Une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque doit avoir lieu prochainement.

Le prochain évènement culturel est le concert du groupe « Poum Tchack » le samedi 17 octobre 2015 à la salle des fêtes. L'association des parents d'élèves et les instituteurs se proposent pour assurer la buvette. L'entrée sera à 2 euros. Les fonds collectés seront reversés à l'association contre la mucoviscidose.

La prochaine réunion du collectif de la commémoration 14-18 aura lieu le mardi 30 septembre pour parler des évènements à venir lors la commémoration du 11 novembre.

La commission culture se réunira le samedi 7 novembre de 10h à 12h en salle multimédia pour organiser la programmation culturelle de 2016. Tous les acteurs de la vie associative, culturelle et pédagogique de la commune seront invités à y participer.

#### **- Questions diverses**

##### **➤ AICRI (D)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est membre de l'association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire (AICRI) qui a pour but :

- de développer l'informatique
- d'encourager l'utilisation de l'outil informatique et de cette technologie chez les élus et les secrétaires de mairies,
- de mener toutes les actions favorisant le développement de cette opération et les échanges au niveau départemental.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a plus les mêmes besoins qu'il y a quelques années, et propose à partir de 2016 de ne plus adhérer à cette association.

### **Délibération n°2015-42**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire de ne plus adhérer à l'AICRI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

➤ **Révision listes électorales**

Monsieur le Maire rappelle que la loi 852 du 13 juillet 2015 permet cette année aux électeurs, à titre exceptionnel, de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015. Ce dispositif dérogatoire a pour objectif de lutter contre l'abstention et d'éviter que les élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015 ne se déroulent avec des listes arrêtées un an auparavant.

Aussi, toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales ont jusqu'au 30 septembre 2015.

Monsieur Claude CATCEL a été désigné représentant de la Préfecture pour la commission administrative de révision des listes électorales.

➤ **Accueil réfugiés**

Dans le contexte actuel d'augmentation du nombre de personnes entrant en Europe pour y demander l'asile, de nombreuses collectivités ont manifesté leur volonté de contribuer à leur accueil.

**Les maires qui ont manifesté leur volonté de contribuer à l'accueil peuvent trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en place par l'Etat :**

- en mettant à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergement de demandeurs d'asile, pendant l'instruction de leur demande ;
- en mettant à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier ;
- le cas échéant, par une offre d'accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'État

Une discussion au sein du conseil a eu lieu sur le sujet mais aucune décision n'a été prise. Une réflexion avec les communes voisines est en cours.

➤ **Travaux employés communaux :**

Pose de Reverdo, nettoyage stations d'épuration, travaux de voirie (enrobés à chaud) à Bouys, Fenilhat et Grenier.

➤ **Destruction du matériel informatique obsolète (D)**

Suite aux divers aménagements, du matériel informatique inutilisable a été trouvé et doit être détruit.

**Délibération n°2015-43**

Le conseil a voté à l'unanimité en faveur de cette décision.

➤ **Concours pour le logo de la commune**

Mme TEXIER propose de lancer un concours pour réinventer le logo de la commune. Il est ouvert à toute personne intéressée pour faire partager son projet graphique.

Les habitants de la commune voteront pour celui qu'il préfère dans une urne qui sera installé à la mairie.

Les dépôts de candidature et de projets se feront en mars 2016. D'ici là, une communication sur le Païjase, le site et la page Facebook de la commune sera faite pour préciser les différentes modalités du concours et les attentes du conseil.

**Monsieur le Maire a déclaré le conseil clos à 21h30.**